

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ID 220 Désinfection des fraises

Révision : 03.05.2014

Date d'édition : 03.05.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

ID 220 Désinfection des fraises

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

ID 220 est une solution pour la désinfection et le nettoyage d'instruments rotatifs (fraises, diamants, instruments à canaux radiculaires etc.).

##### Catégories de produits [PC]

PCO - Autres

Désinfectant

##### Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

##### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Telefax : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL AG, Höpfigheimer Straße 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerr.de

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 8, rue Paul Héroult, 92500 Rueil-Malmaison, France

Tel: +33 1 55691150, Fax: +33 1 55691151, info@durr.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 ; H318 - Graves dommages et / ou irritations oculaires : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion et irritation de la peau : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

##### Méthode de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

##### Classification selon les directives 1999/45/CE

Risque de lésions oculaires graves. · L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Xi ; R 41 · Xi ; R 38 · R 67

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ID 220 Désinfection des fraises  
Révision : 03.05.2014  
Date d'édition : 03.05.2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Corrosion (GHS05)

### Mention d'avertissement

Danger

### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N° CAS : 1310-58-3

### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.

### Conseils de prudence

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### Étiquetado (1999/45/CE)

#### Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



Xi ; Irritant

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N° CAS : 1310-58-3

#### Phrases R

41 Risque de lésions oculaires graves.  
38 Irritant pour la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### Phrases S

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.  
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description

ID 220 contient alcools, hydroxyde de potassium, inhibiteurs de corrosion et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

#### Composants dangereux

1-PROPANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486761-29 ; N° CE : 200-746-9; N° CAS : 71-23-8

Poids : 15 - 20 %  
Classification 67/548/CEE : F ; R11 Xi ; R41 R67

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** ID 220 Désinfection des fraises

**Révision :** 03.05.2014

**Date d'édition :** 03.05.2014

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H336  
HYDROXYDE DE POTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33 ; N° CE : 215-181-3; N° CAS : 1310-58-3  
Poids : 1 - 2 %  
Classification 67/548/CEE : C ; R35 Xn ; R22  
Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

### Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement : Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves. Irritant pour la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Eau en aérosol. Brouillard d'eau. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

#### Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ID 220 Désinfection des fraises  
Révision : 03.05.2014  
Date d'édition : 03.05.2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Équipes d'intervention

##### Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

#### Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les aérosols.

#### Mesures de protection

##### Mesures de protection incendie

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conservé/Stocké uniquement dans le récipient d'origine. Conservé le récipient bien fermé. Conservé les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

#### Incompatibilités de stockage

Ne pas stocker avec des substances encourageant l'incendie et à combustion spontanée ainsi qu'avec des substances solides facilement inflammables. Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA ( F )

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N° CAS : 1310-58-3

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( F )

Valeur seuil : 2 mg/m<sup>3</sup>

#### Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ID 220 Désinfection des fraises

Révision : 03.05.2014

Date d'édition : 03.05.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### DNEL/DMEL

Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1036 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	81 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	80 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	61 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1723 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	136 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long-term (répété)
Valeur seuil :	268 mg/m <sup>3</sup>

### PNEC

Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )
Valeur seuil :	10 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )
Valeur seuil :	1 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	2,2 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )
Valeur seuil :	22,8 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau de mer ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )
Valeur seuil :	2,28 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux / visage

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ID 220 Désinfection des fraises  
Révision : 03.05.2014  
Date d'édition : 03.05.2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. enlever les vêtements souillés, imprégnés Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver les vêtements de travail à part. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### Contrôle de l'exposition professionnelle

#### Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** liquide

**Couleur :** bleu

**Odeur :** Alcool

#### Données de sécurité

<b>Température de fusion/plage de fusion :</b>	( 1013 hPa )		Aucune donnée disponible
<b>Température d'ébullition/plage d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	ca.	100 °C
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )		Aucune donnée disponible
<b>Point éclair :</b>			33 °C
<b>Température d'ignition :</b>			360 °C
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			2,1 Vol-%
<b>Seuil maximal d'explosion :</b>			13,5 Vol-%
<b>Densité :</b>	( 20 °C )		0,97 - 1,01 g/cm <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )	<	3 %
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		100 Pds %
<b>pH :</b>			12,9 - 13,9
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )	<	20 s
			DIN gobelet 4 mm
<b>Seuil olfactif :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Liquides comburants :</b>		Non applicable.	
<b>Propriétés explosives :</b>		Non applicable.	
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</b>		N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.	

### 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Réaction au contact des acides: dégagement de chaleur.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction possible au contact des acides.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ID 220 Désinfection des fraises  
Révision : 03.05.2014  
Date d'édition : 03.05.2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 5078 mg/kg  
Méthode : OCDE 401

##### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Un contact fréquent prolongé avec la peau et les yeux peut causer l'irritation et l'inflammation.

#### Effet irritant et caustique

Provoque des lésions oculaires graves. Irritant pour la peau.

#### Sensibilisation

Pas de données disponibles.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucun(e) n'est connu(e).

### 11.4 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N° CAS : 1310-58-3 )  
Espèce : Gambusia affinis (Poisson moustique)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 80 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )  
Espèce : Pimephales promelas (Tête de boule)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 4480 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N° CAS : 1310-58-3 )  
Espèce : Poecilia reticulata (Guppy)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 165 mg/l  
Temps d'exposition : 24 h

##### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ID 220 Désinfection des fraises

Révision : 03.05.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition : 03.05.2014

Paramètre : EC50 ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 3644 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

### Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance  
Dose efficace : 3100 mg/l  
Temps d'exposition : 168 h

### Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N° CAS : 1310-58-3 )  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 22 mg/l  
Temps d'exposition : 0,25 h

Paramètre : EC50 ( 1-PROPANOL ; N° CAS : 71-23-8 )  
Espèce : Pseudomonas putida  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 2700 mg/l  
Temps d'exposition : 16 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

### Biodégradation

Le produit est facilement biodégradable conformément aux critères de l'O.C.D.E. OECD 301 D. En cas de versement appropriée dans des stations d'épuration adaptées, biologiques des défauts ne sont pas à attendre.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Distribution connue ou prévue sur les compartiments environnementaux

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

## 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 12.7 Autres indications écologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet / désignations des déchets selon code CED

##### Code des déchets produit

Concentré/quantités plus importantes: 18 01 06\* (désinfectant).

##### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

##### Élimination appropriée / Emballage



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ID 220 Désinfection des fraises  
Révision : 03.05.2014  
Date d'édition : 03.05.2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ONU 2924

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

##### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. ( N-PROPANOL · HYDROXYDE DE POTASSIUM )

##### Transport maritime (IMDG)

FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. ( N-PROPANOL · POTASSIUM HYDROXIDE )

##### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. ( N-PROPANOL · POTASSIUM HYDROXIDE )

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

##### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3  
Code de classification : FC  
Danger n° (code Kemler) : 38  
Code de restriction concernant les tunnels : D/E  
Réglementations particulières : LQ 5 I · LQ 7 · E 1  
Étiquette de danger : 3 / 8

##### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3  
Numéro EmS : F-E / S-C  
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1  
Étiquette de danger : 3 / 8

##### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3 / 8  
Réglementations particulières : E 1  
Étiquette de danger : 3 / 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directives nationales

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ID 220 Désinfection des fraises

Révision : 03.05.2014

Date d'édition : 03.05.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration léthale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO<sub>2</sub> = Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose léthale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA = Association international du transport aérien

ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP

Mention H = Mention de danger SGH

NE = Norme Européenne

NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

ONU = Nations Unies

PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)

TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)

UE = Union Européenne

vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** ID 220 Désinfection des fraises

**Révision :** 03.05.2014

**Date d'édition :** 03.05.2014

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.0)

---

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
11	Facilement inflammable.
22	Nocif en cas d'ingestion.
35	Provoque de graves brûlures.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### 16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.6 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Dr. Klaus-Michael Wolf N° de tél.: +49 7154 1308-27 · N° de fax.: +49 7154 1308-40 · info@orochemie.de

Dipl. Ing. Elisabeth Gehring N° de tél.: +49 7154 1308-37

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---